

## CONSEIL DES MINISTRES DU 24 DECEMBRE 2015

Adoption du décret fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes.

Au titre dudit décret, les attributions du ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes couvrent les domaines suivants : « la structuration et l'accompagnement des communautés à la base », « la promotion de l'inclusion financière », « l'encadrement des jeunes à leur autonomisation socio-économique et professionnelle » et, enfin, le « développement de la promotion de l'artisanat ».

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation des interventions et des ressources de l'Etat, ce décret fusionne la direction de la jeunesse avec celle de l'emploi des jeunes. La direction de la mobilisation financière est également fusionnée avec la direction des études et de la planification. Il supprime, par ailleurs, les directions régionales de développement communautaire, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes et les remplace par les antennes régionales de l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB).